

SANOGERME VOIRIE FRAISE

DETERGENT DÉSINFECTANT DESODORISANT

Version n° 5.1 Applicable le 06/02/2017

APPLICATIONS

SANOGERME VOIRIE est un détergent désinfectant bactéricide spécialement conçu pour l'assainissement des voiries, places de marché, et, la désinfection et l'entretien des locaux et gaines techniques. Il détruit rapidement les bactéries sources de mauvaises odeurs, tout en dégageant un agréable parfum très rémanent.

CONSEILS D'UTILISATION

Pour une rémanence de plusieurs heures en utilisation mécanique pour la désodorisation des voiries à l'aide d'arroseuse, autolaveuse, diluer SANOGERME Voirie à partir de 0,1% soit 1litre pour 1000 L. Ne pas rincer.
Pour le nettoyage et la désinfection: se reporter au tableau ci-dessous. Dilution 7.5ml par litre d'eau.

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004

Aspect : Liquide Limpide

pH : $10 \pm 0,5$

Couleur : Rouge

Densité : $1,00 \pm 0,01g/cm^3$

Parfum : Fraise (existe aussi parfum Acacia et Lavande)

CONDITIONNEMENT

Carton de : 4x5L

Palette de: 36 cartons

RÉGLEMENTATION

Dangereux-Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produit biocide TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

DLUO : 1 an

Usage strictement professionnel.

Activité	Dilution	Temps de contact	Normes	Souches
bactéricide	0.75%	5mn	EN 1276 (condition de saleté)	Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Enterococcus hirae, Escherichia coli
Substances actives biocides TP2 : Chlorure de didécyldiméthylammonium CAS n°7173-51-5: 1.40 %(m /m) – Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium CAS n°68391-01-5 : 1.05%(m/m) et 2-propanol CAS n°67-63-0 : 2.99%(m/m)				

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.

